

GYL
07/07/2026

Formulaire des bénéficiaires effectifs

Liste des bénéficiaires effectifs du marché public ou de la concession

Lot #6

Date 13 Nov 2025

Appel d'Offres No : PNH00-2526-TF-AOON-S-1/01/20

Objet du marché : livrer des repas préparés dans les installations de **Kit's Lane Service Traiteur**, trois fois par jour à **Trois cent soixante cinq (365) Policiers de la Brigade d'Opération et d'Intervention Départementale (BOID), du CRO, du BUTI/Service National d'Incendie (SNI) pendant 360 jours.**

Nom et adresse de l'entreprise soumissionnaire : Entreprise **Kit's Lane Service Traiteur**, Entreprise individuelle, immatriculée et patentée pour l'exercice fiscal en cours aux numéros : **000-703-757-0 et 100000316360**, ayant son siège au 30, 2eme Jérémie, Bois Verna, Haïti représentée par Madame Marie Edith LALANNE MEUS, identifiée au NIF 003-107-580-4 et au NIU 1167746917

Statut du soumissionnaire :

- Entreprise individuelle : (oui)
- Société en nom collectif ;
- Société anonyme
- Autre (préciser) -----N/A-----

A : Direction Générale de la Police Nationale d'Haïti
Police Nationale d'Haïti (PNH)
Clercine Tabarre Haïti

Nous vous soumettons les noms des personnes physiques qui seront les bénéficiaires effectifs de ce marché ou de cette concession.

NOM PRÉNOM	ET	NATIONALITÉ	IDENTIFICATION NINU/PASSEPORT VALIDE	ADRESSE PROFESSIONNELLE	RESPONSABILITÉ / % PART DANS L'ENTREPRISE
Marie Edith LALANNE MÉUS		Haïtienne	NIF : 003-107-580-4 NIU : 1167746917.	#30, 2eme Ruelle Jérémie, Haïti	Cent pour Cent (100%)
NEANT		N/A	N/A	N/A	N/A
NEANT		N/A	N/A	N/A	N/A
NEANT		N/A	N/A	N/A	N/A



Nous certifions que le renseignements fournis ci-dessus sont exacts sous peine de voir notre offre écartée ou, au cas où le marché ou la concession nous aurait été confiée, à nos risques et à nos frais.

Nom et Prénom : **Marie Edith LALANNE MÉUS**

En qualité de : **Propriétaire de Kit's Lane Service Traiteur**

Signature

Marie Edith Lalanne Méus

Le tableau pourra être reproduite le cas échéant afin de fournir une liste exhaustive. Voir les articles 1 ; 2 ; 2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; et 6 du décret du 21 octobre 2021 établissant l'obligation de présenter des informations permettant d'identifier les bénéficiaires effectifs des marchés publics et des concessions.

